



FONDATION  
D'ENTREPRISE  
OCIRP

## Être jeune orphelin : se construire sans son père ou sans sa mère Colloque le 11 octobre 2011 en matinée

### CONTACT PRESSE

**Emmanuelle Enfrein**

Responsable de la Fondation

01 44 56 22 36

06 73 24 97 69

enfrein@ocirp.fr

**Anne Saulnier**

Chargée de communication

à l'OCIRP

01 44 56 23 14

06 77 62 55 05

saulnier@ocirp.fr

www.ocirp.fr

La Fondation d'entreprise OCIRP « Au cœur de la famille » s'est donné pour mission le soutien des familles face aux risques de la vie, et plus particulièrement l'aide aux enfants orphelins en France. Ces jeunes, en deuil d'un ou des deux parents seraient 800 000 de moins de 25 ans, soit en moyenne un enfant par classe... Pour faire enfin connaître et reconnaître cette situation d'état d'orphelin en France, la Fondation organise un colloque sur le thème « Être jeune orphelin : se construire sans son père ou sans sa mère ».

### Au programme du colloque

Sous la présidence de Georges Colombier, député et conseiller général de l'Isère, secrétaire de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, ce colloque aura lieu :

**Mardi 11 octobre 2011 de 8 h 30 à 12 h 30**

Salle Victor Hugo – Immeuble Jacques Chaban-Delmas

101, rue de l'Université à Paris

Métro Invalides

Magali Molinié, psychologue clinicienne, présentera *Invisibles orphelins*, ouvrage qu'elle a dirigé et qui paraîtra aux éditions Autrement grâce au soutien de la Fondation OCIRP. Le sujet sera ensuite abordé dans une interview croisée, avec le professeur Marcel Rufo (pédopsychiatre spécialiste de l'enfance et de l'adolescence) et Serge Moati, auteur de l'ouvrage *Paroles d'orphelins* aux éditions JC Lattès en 1998. Les résultats de l'enquête sur l'orphelinage, menée par l'UNAF/FAVEC<sup>1</sup> seront ensuite proposés et discutés, avant la présentation par la Fondation des différents projets soutenus pour l'année 2011.

### Se préoccuper des orphelins devient un enjeu sociétal

Le jeune orphelin est un enfant qui peut avoir perdu ses deux parents, mais qui, le plus souvent, a été privé par le destin de son papa ou de sa maman et qui vit une réalité singulière : il doit faire face au vide qui persiste et à ses conséquences, qu'elles soient d'ordre affectif, social, sociologique, juridique, financier, matériel... Nous sommes tous concernés, de près ou de loin. C'est pourquoi la Fondation d'entreprise OCIRP souhaite favoriser les initiatives qui permettent d'aider l'enfant et sa famille, de sensibiliser et de former les professionnels de l'enfance et de l'éducation et également de soutenir la recherche en sciences sociales et humaines sur ce sujet.

Informations : [www.fondation-ocirp.fr](http://www.fondation-ocirp.fr) - Inscription : [fondation@ocirp.fr](mailto:fondation@ocirp.fr)

1. Union nationale des associations familiales (UNAF) et Fédération des associations de conjoints survivants (FAVEC).



L'Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance protège les familles face aux risques décès, handicap et dépendance, dans le cadre de contrats collectifs d'entreprise ou d'accords de branche professionnelle. C'est une structure paritaire qui unit des organismes de prévoyance diffusant ses garanties :

Les groupes AG2R LA MONDIALE - AGRICA - APICIL - ARIES - AUDIENS - D&O - HUMANIS - IRCEM - LOURMEL - MALAKOFF MÉDÉRIC - MORNAY - NOVALIS TAITBOUT - PRÉMALLIANCE - RÉUNICA - VICTOR HUGO, les organismes de prévoyance ANIPS - APGIS - CAPSSA - CREPA - GNP (Union d'institutions de prévoyance) - ICIRS Prévoyance - IPBP - IPECA Prévoyance - IPSEC - UNIPRÉVOYANCE et les partenaires UNPMF - UNMI.